

Le Gué De Velluire

Bulletin Municipal



Février 2026



« Bonjour à toutes et à tous,

18 ans ! Oui 18 ans passé avec vous déjà ! C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai animé ce village. Arrivant de l'extérieur avec mon expérience. Ensemble, nous avons travaillé. Le premier bulletin d'information édité, je vous disais « OSONS ».

Depuis avec les conseillers élus des 3 mandats nous avons travaillé et osé. J'en profite pour les remercier vivement toutes et tous.

Beaucoup d'investissement ont été réalisés, je ne vais pas les énumérer tous mais les plus importants étant :

- La rénovation de l'école, de la garderie et la bibliothèque.
 - La place du 8 mai. Quelle belle réussite !!
 - La maison de santé avec 3 dentistes, 1 médecin et 1 infirmière.
 - La descente de la rue de l'église.
 - L'effacement des réseaux électriques- Très onéreuse et sans subventions
 - Un lotissement.
 - La rénovation du bâtiment de la rivière avec le restaurant et les 2 logements au-dessus.
 - Le City stade avec l'aménagement du terrain de foot et les jeux extérieurs.
 - Cette magnifique salle des fêtes où nous vous accueillons toujours avec plaisir à chaque évènement important et enfin cette année la rénovation de la mairie qui sera digne de notre commune !
- Et j'en oublie certainement....

Tous ces investissements ont été réalisés grâce aux subventions acquises. Merci à tous nos partenaires pour leur soutien sans failles tout au long de ces nombreuses années !

Le village a changé et il est agréable à vivre grâce à vous toutes et tous et je vous en remercie ! Aujourd'hui, j'ai décidé d'arrêter mes responsabilités après 18 ans en tant que Maire du Gué et 25 ans en tant qu'adjoint à Pouzauges soit 43 ans de mandat d'élu au total. Un temps pour tout ! J'en profite pour saluer ma compagne, Bernadette, qui m'a toujours soutenu ! Merci !

Par ce mot je voudrais remercier également tous ceux qui ont œuvré pour dynamiser le village et avec qui j'ai eu le plaisir de travailler : nos secrétaires de mairie : Marie-Jeanne, Hélène et Chrystèle, les institutrices, le personnel communal et un remerciement particulier à Francis et Stéphane avec qui nous avons toujours su travailler sans difficultés, toujours prêt à effectuer le travail. Merci à vous toutes et tous ! 2025 s'achève et 2026 commence !

Je voudrai avoir une pensée à tous ceux qui nous ont quitté cette année.

Je vous souhaite une bonne année et une bonne santé à toutes et tous et « VIVE LE GUÉ » !

M. Le Maire, Joseph Marquis



Maison de santé

- Médecin généraliste :

Adriana STIUBE sur rendez-vous au **02.51.51.93.03.**

- Chirurgiens dentistes :

Dr Cyrille PINARD, Dr Pablo HERNANDEZ GARCIA et Dr QUINET

Sur rendez-vous, Secrétariat du Cabinet dentaire au **02.51.52.06.44 –**

cabinetdumarais85@gmail.com

Urgences dentaires dimanche et jours fériés de 10h à 12h au **02.51.46.28.83.**

- A.D.M.R :

Permanence tous les matins de 8h à 9h. Rendez-vous au **02.51.56.71.38.**

Cabinet pluridisciplinaire

- Infirmière :

Valérie BOURRASSEAU sur rendez-vous à domicile ou au cabinet au

07.80.30.92.49.

Tiphaine MASSEY sur rendez-vous à domicile ou au cabinet au **06.64.67.99.05.**

- Ostéopathes :

Pauline BONAVITA, Charlotte SEGUINOT, sur rendez-vous au **02.51.69.49.14.**

- Massothérapeute :

Armelle FANGUINOVENY sur rendez-vous au **06.71.02.06.49.**

- Psychologue :

Lucille CAVOLEAU – **06.85.22.32.98.**

- Kinésiologue :

Béatrice CASTRO – **06.49.16.26.90.**

Autres services

Assistantes Maternelles Agréées du Gué :

❖ Nelly JOYEUX

5 fief de la caillère
85770 LE GUE DE VELLUIRE
joyeux.nelly@orange.fr

Tél: 02 51 52 54 61- 06 45 80 91 95



- ✓ Plusieurs années d'expérience auprès des enfants.
- ✓ Grande maison avec beaucoup d'espace, cour et jardin
- ✓ Salle de jeux, chambres au calme pour les siestes, motricité libre, danse, chants, lectures, activités ludiques, ateliers pédagogiques, promenades, un grand espace extérieur de jeux, tout est mis en œuvre pour le bien être de votre enfant

❖ Léa MERLET

7 Le Rocher
Tél: 06 14 13 18 44



❖ Laétitia SUDRE

32 rue du 8 Mai 85770 LA TAILLEE
Tél: 06 21 80 14 45
lerepairedespetits@gmail.com



- ✓ Formée aux pédagogies Montessori et Snoezelen.
- ✓ Eveil des sens et éducation positive.
- ✓ Sorties quotidiennes, ateliers pédagogiques, bacs sensoriels...

Autres services

- Accompagnement au Deuil :

Charlène GEAY, Familial, Périnatal ou Animal, sur rendez-vous au **06.99.00.08.83.**

- Transport à la demande :

ALEOP, Région Pays de Loire au **09.69.39.14.14.**

- Maison départementale des solidarités et de la famille :

Fontenay le Comte au **02.51.53.67.00.**

Luçon au **02.51.97.69.69.**

Commerces, Artisans et Services...

- Commerces / Artisans:

Bar-Restaurant « Le Guétréen », 7 rue de la Rivière - **02.51.52.43.23.**

TC Traiteur, livraison à domicile, La Sebrandière - tctraiteur@hotmail.com - **06.45.51.36.02.**

Machine à pains en libre service, Place du 8 Mai.

TSV Distribution - AUTOPRIMO, 2 rue du Fief - **06.17.73.65.46** ou **02.51.52.51.01.** **Garage**

NEAU Philippe, 19, Le Rocher - **02.51.52.51.76.**

Tailleur de Pierre - Maçon BENETEAU Kévin, 1 rue du Grand Verger - **06 72 66 74 08.**

- En tournée dans la commune :

Boulangerie-Pâtisserie Patrick GAINET, La Taillée - **02.51.52.52.41.**

Moules et Huîtres, GAEC Magot-Bertineaud - **06.24.08.66.87** - **06.25.04.17.84.**

Au Pays des Livres, une bibliothèque sympathique et dynamique



Votre bibliothèque AU PAYS DES LIVRES , votre lieu agréable et incontournable !!!!

Depuis 2017, la bibliothèque communale du Gué de Velluire nommée à juste titre AU PAYS DES LIVRES par les enfants du village vous accueille avec plaisir, ainsi que les 3 classes et leurs institutrices.

Les bénévoles sont heureuses de vous rencontrer et de vous proposer de découvrir la collection d'ouvrages : polars, romans « terroir », romans classiques, bandes dessinées pour les ados et de jolis livres de contes pour les plus petits.

Intégrée depuis peu au projet d'échanges via la Communauté de Communes SUD VENDEE LITTORAL, la bibliothèque est maintenant informatisée et peut ainsi fonctionner grâce au nouveau logiciel de gestion BGM.

Nous enrichissons régulièrement nos collections grâce à la subvention annuelle accordée par la commune, à hauteur de 1 euro par habitant.

Nous bénéficions toujours des navettes de la Bibliothèque Départementale de Vendée qui nous livre plusieurs fois par an.

Grâce à notre intégration au réseau des bibliothèques et médiathèques SUD VENDEE LITTORAL, nous aurons la chance d'avoir des navettes plus fréquentes et donc, l'opportunité de vous proposer plus de nouveautés !!!!

Tous nos lecteurs seront donc ravis !!!!

Nous vous rappelons que le prêt des ouvrages est GRATUIT, il vous suffit de vous inscrire auprès des bénévoles aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.

Il n'y a pas de limitation au nombre d'ouvrages empruntés, mais ces derniers doivent être rapportés dans un délai maximum de 3 semaines pour ne pas pénaliser les autres lecteurs.

Nous vous signalons également que 2 Boîtes à livres sont installées, l'une à côté de la bibliothèque et la seconde sous les Halles, près du restaurant le Guétréen.

Horaires d'ouverture : le mardi de 15h30 à 18h00 et le samedi de 10h30 à 12h00.



Bibliothèque Au Pays des Livres
Chemin des Ecoles - 85770 LE GUE DE VELLUIRE
Téléphone : 02 51 69 21 01 - Courriel : bibliotheque85770@gmail.com
AU PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR !



Une année enchantée placée sous le signe des contes

L'équipe éducative de l'école Charles Perrault est heureuse de partager avec vous les actualités de cette nouvelle année scolaire. Notre petite école poursuit sa volonté d'offrir aux enfants un cadre chaleureux et propice aux apprentissages.

Nous accueillons cette année 42 élèves répartis en 3 classes :

- La classe de CP-CE1 de Mme Gabrielle Colard :14 élèves (3+11),
- La classe de CE2-CM1 de Mme Catherine Leroy : 14 élèves (9 +5)
- La classe de CM1-CM2 de Mme Manon Merbouti : 14 élèves (4+10)

Nous pouvons compter au quotidien sur le soutien de la mairie pour l'entretien des locaux et les travaux réalisés au fil de l'année. Merci également à l'équipe périscolaire, composée de Mme Sabrina Ouvrard, Mme Laëtitia Lecocq et de Mme Sophie Bastard, qui gère l'animation des temps de garderie et de la pause méridienne.

Un autre partenaire à citer et à remercier est la Communauté de Commune Sud Vendée Littoral qui finance diverses actions pédagogiques à destination de nos élèves : cycle de natation, transport pour certains spectacles, interventions prévention routière, musique et nature.

Un projet d'école au tour des contes

Cette année, toutes les classes explorent l'univers des contes. Les élèves découvriront des contes traditionnels, des contes détournés et des contes du monde à travers :

- des lectures offertes et des analyses d'album,
- des ateliers d'écriture,
- la mise en voix de récits,
- des projets artistiques inspirés de personnages légendaires,
- des interventions musicales, informatiques reliées à notre thématique.

Quelques actions et temps forts de l'année

- Spectacle de Noël le samedi 13 décembre à la salle des fêtes en partenariat avec l'Amicale Laïque
- Un petit marché de Noël le vendredi 19 décembre pour un moment de convivialité
- Une journée déguisée type « Carnaval » le jeudi 9 avril
- La vente de plants qui se tiendra au mois de mai
- Spectacle de fin d'année le samedi 27 juin à la Taillée avec les deux écoles du RPI

Ces projets ne seraient pas possibles sans l'implication des familles et l'investissement de l'Amicale Laïque toujours force de proposition pour organiser des événements conviviaux et soutenir les financements scolaires. À travers toutes ces actions, notre ambition reste la même : offrir à chaque enfant un cadre bienveillant où il peut apprendre, grandir et s'épanouir.

Au plaisir de vous croiser au détour d'une de nos manifestations !

L'équipe enseignante

Pour vos dépôts d'autorisation d'urbanisme

Toutes les informations utiles pour les autorisations d'urbanisme se trouvent sur:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Pour les Dépôts & Demandes en ligne au service instructeur en suivant ce lien:

Le dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme sur le territoire de Sud Vendée Littoral

<https://sudvendeelittoral.geosphere.fr/guichet-unique>

Service ADS de Luçon:

secretariat.ads@sudvendeelittoral.fr; tel: 02 28 14 20 20

Les Randonneurs du Marais



Cette année encore, le héron cendré du logo des Randonneurs du marais sud Vendée, correctement équipé, a franchi les limites du marais pour arpenter les sentiers pédestres alentour. 850 km étaient proposés pour 10 mois et 726 km ont été parcourus par la marcheuse la plus assidue du groupe. Malgré quelques annulations dues aux intempéries, 80 km de plus qu'en 2024 ont été effectués, certains jours par 35 randonneurs, comme à l'île de Ré. Au rythme de 2 randonnées par semaine, le mercredi et le samedi, avec un certificat médical de son médecin, le marcheur entretient ses capacités physiques et intellectuelles tout en passant de bons moments avec des personnes partageant le même loisir que lui. Bien sûr, on peut être fatigué après avoir parcouru une dizaine de km, tout comme on l'est quand on a effectué une autre activité physique intense chez soi, mais après un peu de repos, on retrouve l'envie de recommencer sauf problème grave. La Mutualité Française l'a bien compris et organise, tous les ans, de petites marches de 4 km, animées par notre groupe de randonneurs et par une diététicienne pour informer les assurés sociaux des bienfaits de la marche régulière.

Les randonneurs du marais sud Vendée, affiliés à la Fédération française de randonnée pédestre, ont découvert, en juin, une belle région française située sur la côte ouest, le Cotentin. C'est un territoire verdoyant car davantage arrosé que le sud Vendée mais riche de paysages magnifiques et d'un patrimoine historique certain, sans compter avec la gentillesse de ses habitants.

Comme les autres années, notre club a oeuvré pour d'autres marcheurs en entretenant au printemps une portion du GR 364 (sentier de grande randonnée) de Foussais Payré à La Caillère Saint Hilaire ainsi que les sentiers de la Communauté de communes sud Vendée littoral de Chaillé les Marais, Nalliers, La Taillée et Le Gué de Velluire.

En février, notre association a été coorganisatrice de l'assemblée générale départementale du CDRP 85 qui s'est tenue à Fontenay le Comte et a contribué à faire connaître quelques spécialités locales ainsi que le patrimoine architectural de la ville présenté par l'Office de tourisme.

Il est toujours possible d'adhérer à l'association dont la licence annuelle s'élève à 33€, pour ce faire, un certificat médical d'aptitude à la marche est nécessaire. Tél : 02 51 52 54 93.

Bonne et heureuse année 2026 !

Marcelle BONNEAU présidente des Randonneurs du Marais sud Vendée



DES NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE L'AMICALE LAIQUE

Nous avons le plaisir d'accueillir des nouveaux membres dans le bureau de l'Amicale Laïque, 2 personnes : Mme GARCIA Sonia (Vice-présidente) et Mme SAGBO Estelle (2^{ème} Vice-secrétaire).



A partir de la gauche, nous avons Mme GARCIA Sonia (Vice-présidente), Mr GRENAILLE Alexandre (Président), Mme JOGUET Elodie (Secrétaire), Mme CHARLES Emeline (1^{ère} Vice-secrétaire), Mme PAJAUD Tatiana (Trésorière), Mme JOUINAUX Nathalie (Vice-trésorière) et Mme GAGBO Estelle (2^{ème} Vice-secrétaire).

Nous tenions à vous rappeler que les fonds récolter durant l'année pendant toutes les manifestations organisées sont destinées à nos/vos enfants des écoles de la commune de La Taillée et du Gué de Velluire.

Les gains sont redistribués sous forme de subvention dans chaque école pour chaque enfant qui permettent de participer aux voyages scolaires, à l'achat de matériel pédagogique ou ludique... comme pour cette année la garderie qui a pu en bénéficier avec les nouveaux achats de jeux.

La rentrée scolaire 2025-2026 a très bien débuté par une vente des gâteaux bijoux avec un total de 400 boîtes vendus ce qui est très encourageant pour la suite des événements de cette nouvelle année.

Toutes les manifestations ne peuvent se faire sans un coup de main.

Toute aide, régulière ou ponctuelle est la bienvenue (récupérer gratuitement des lots, confectionner des gâteaux, débarrasser après chaque événement...)

Alors si vous voulez participer et rejoindre l'Amicale, contactez-nous à : amicaleltlev@gmail.com ou 06.30.86.67.19

Nos/Vos Enfants comptent sur Nous !

Alexandre GRENAILLE

A noter dans vos agendas :

Vendredi 6 février 2026 : vente de pizzas

Samedi 18 avril 2026 : Loto à Vouillé les Marais

Mai 2026 : Vide Grenier

Samedi 27 juin 2026 : Fête de fin d'année des écoles avec sa kermesse et son repas en fin de soirée

Septembre 2026 : Vente Gâteau Bijou

Décembre 2026 :
Marché de Noël et Fête de Noël

2025 L'ANNEE DES 50 ANS

Une nouvelle année se termine pour le comité des fêtes.

En janvier nous avons joué une pièce de théâtre de Rudy Beauchard « Les tiques attaquent » devant un public nombreux pour ses 5 soirées de divertissement

En mars nous avons notre assemblée générale où nous avons validé le bilan de l'année écoulée puis nous avons présenté les différentes animations pour 2025 et accueilli 3 nouveaux membres Elisabeth Bars / Marie Antoinette Papin et Frédéric Biscaras

Nous avons également organisé la soirée du 13 juillet.

En septembre avec un départ du Gué de Velluire pour notre cinquième marche gourmande a vu le nombre de participants en augmentation (plus de 100) et à eu un vif succès malgré une météo défavorable sur la fin

Mais je voudrais revenir sur notre animation phare de l'année. En effet les membres du comité souhaitaient fêter les 50 ANS du comité des fêtes

En 50 Ans 6 Présidents se sont succédé (le premier Mr Fillon Bernard était parmi nous) et pas moins de 125 membres ont donné de leurs temps pour faire vivre le comité « allant du motocross, courses cyclistes, kermesse nautique, courses poursuites sur terre, bal costumé, nos week-ends de voyage, notre célèbre choucroute et j'en passe »

Pour cette journée nous avons choisi d'inviter le midi tous les anciens membres ainsi que tous les habitants de nos 2 communes pour un verre de l'amitié et un buffet

Dans l'après midi différentes animations étaient proposées « les jeux en bois, structure gonflable, diaporama, expo photos, expo de voitures anciennes, animation musicale de Nicolas Beauchard... suivi de la traditionnelle choucroute et de l'orchestre Arkenciel

nous remercions toutes celles et ceux qui ont participé avec notre équipe à la réussite de cette journée

Pour l'année 2026 vous pouvez déjà noter sur vos agendas différentes dates :

- Théâtre : 23 et 31 janvier à 20 h 30 / 7 février à 20h 30 / 1^{er} et 8 février 2026 l'après midi
- Assemblée générale à La Taillée samedi 28 mars 2026
- Repas 13 juillet 2026 de La Taillée
- Soirée choucroute au Gué de Velluire le 8 Aout 2026
- Marche Gourmande départ de La Taillée le 19 septembre 2026

Toutes les personnes qui souhaitent œuvrer dans le comité peuvent nous contacter

Enfin merci à tous les bénévoles et aux municipalités de La Taillée et du Gué de Velluire pour leur soutien et leurs aides apportés

Toute l'équipe vous souhaite une bonne et heureuse Année 2026



Le comité des Fêtes

Club Amitié et Loisirs Guétréens

Le Club Amitié et Loisirs Guétréens, c'est tout d'abord un lieu apolitique où l'on peut se rencontrer. C'est un espace de proximité, le local est mis à disposition gratuitement par la commune ; et accessible à tous, également aux personnes à mobilité réduite.

Le 27 mars 2025 était un jour spécial et pas n'importe lequel : Le club fêtait ses 50 ans, un cap important qui méritait d'être fêté.

Un spectacle inoubliable avec une troupe de transformiste « Les Fabuleuses » que vous avez tous appréciée par leur talent et un repas sublime. Une journée qui restera graver dans notre mémoire.

Si vous avez des photos de cette journée, contactez Odile pour qu'elle puisse les ajouter au book des 50 ans du Club.

Nous assurons les permanences au Club le jeudi après-midi pour les jeux de cartes, jeux de société, marche (ouvert de 14h30 à 17h30), mais également le mardi après-midi pour la broderie, tricot, point de croix, couture (machine à coudre) etc... N'hésitez pas à emmener votre ouvrage !

Les boissons et gouter sont offerts toutes les semaines.

Contact: 02 51 69 26 71



Associations communales

La municipalité met à la disposition de toutes les associations qui agissent sur et pour le territoire de la commune du Gué de Velluire sa page Facebook et son nouveau site internet afin qu'elles puissent annoncer leurs manifestations et ainsi gagner en visibilité pour leurs actions futures.

Pour cela, envoyer vos articles, annonces, affiches etc, à l'adresse mail de la Mairie qui se chargera de la diffusion sur son réseau de communication.

Si vous souhaitez rejoindre l'une de nos associations, voici les contacts :

- **Amicale Laïque** – Alexandre GRENAILLE – Elodie JOQUET 06.59.90.93.86.
- **Amitié et Loisirs Guétréen** – Gérard THORAVALL – 07.88.37.13.60.
- **Amoureux d'Arts et Culture** – Bernard FILLON
- **Bibliothèque** – Ouvert le mardi 16h30/18h et le samedi 10h30/12h - 02.51.69.21.01.
- **Comité des Fêtes & des Jeunes** – Patrick GAIGNET – 02.51.52.52.41.
- **Crook** – Nathalie SUIRE – crook.asso@gmail.com
- **Familles Rurales** – Gérard THORAVALL – 07.88.37.13.60.
- **F.N.A.C.A** – Guy PRIOUZEAU – 2 rue des Grises, 85770 LE GUE DE VELLUIRE
- **Le Cercle St Martin** – André-Marie RIBREAU – 02.51.52.51.02.
- **Les Randonneurs du Marais** – Marcelle BONNEAU – 02.51.52.54.93.
- **Je Ma D'or** – Marie – 06.72.02.25.19.
- **St Hubert (Société de chasse)** – 02.51.52.35.72.
- **Les Lions du Poitou** – Club de Behourd – Benoît FOLIARD-LE GAL – 06 69 24 74 46.
- **Amicale des Sapeurs Pompiers de Vix** – 06.71.61.91.72.

Tarifs salle Polyvalente

Désignation	Associations et personnes de la commune.	Associations et personnes hors commune.
Grande salle + petite salle + cuisine + vaisselle	240,00 €*	300,00 €*
Vin d'Honneur grande salle	88,00 €*	110,00 €*
Petite salle + cuisine + vaisselle	110,00 €*	165,00 €*
Vidéoprojecteur (option)	30 €	30 €
Scène (option)	50 €	50 €
Exposition culturelle Réunion - Conférence	Gratuit	
Location annuelle 1fois/semaine	155,00 €*	
Ecoles	Gratuit	

Contact:

Mairie

27 rue de l'Eglise
85770 Le Gué-de-Velluire

Tél. : **02 51 52 52 52**

Mail :

mairie@guedevelluire.fr



70 ans, ça se fête !!!

1956-2026 !!! Une année exceptionnelle.

Pour fêter cette Dizaine, nous vous proposons de partager un moment de détente sur le bateau – restaurant – croisière **LE COLLIBERT** à Damvix.

Vos conjoints ou conjointes seront les bien-venus. Le coût du menu et de la Croisière est de 55 Euros par personne.

Afin de bien organiser ce rendez-vous, une **RÉPONSE EST INDISPENSABLE AVANT LE 15 MARS 2026**

En ce qui concerne le transport, un covoiturage pourra être organisé si besoin. Le point de rencontre est fixé à 11H place du Guétréen au Gué de Velluire.

Dans l'attente de votre réponse par coupon suivant à déposer chez :

- Mme OUVRART Marie-Christine 39 rue du Chatelier LE GUÉ DE VELLUIRE
- Mme HUMEAU Marie-Paule 11 rue du Mai LA TAILLÉE

Coupon réponse

Le Collibert – 13/06/2026

Nom :

Prénom :

Adresse ou téléphone :

Nb de personnes





Le samedi 10 janvier 2026 s'est déroulée la cérémonie des Vœux du Maire du Gué de Velluire à la salle polyvalente:

➤ L'accueil :

M. le Maire, Joseph MARQUIS, le conseil et les agents municipaux ont accueilli les Guétréens et ses nouveaux arrivants, **notre conseillère départementale Anne-Marie COULON** ainsi que les **Maires des communes environnantes**. Nous avons eu également l'honneur d'avoir avec nous une délégation des Pompiers de Vix et de la Gendarmerie. L'école primaire du Gué était représentée par Mme COLARD, la Directrice.



➤ Le déroulement de la cérémonie était riche en partage :

Après les mots de M. Le Maire, Joseph MARQUIS; ont suivi un discours d'Anne Marie COULON, présentant tous les engagements passés et à venir du département et de Sud Vendée Littoral pour le bien être de tous et à féliciter notre Maire pour ses 43 années d'engagement passées au service de la Communauté, que ce soit en tant que conseiller municipal à Pouzauges ou à la Mairie du Gué de Velluire ces 18 dernières années.

M. Le Maire s'est vu offrir par l'ensemble de l'équipe municipale une médaille gravée le remerciant pour son implication auprès de notre commune ainsi qu'un bouquet de fleur pour sa femme Bernadette.

La cérémonie a été suivie par un verre de l'amitié, accompagné par la traditionnelle galette des rois et la brioche vendéenne de notre boulanger pâtissier de la Taillée, Patrick GAINET.



Société de chasse « St Hubert » du Gué de Velluire



Association Saint Hubert

Devant les chiens les plus courageux, l'animal robuste tient tête et à l'abri dans ce roncier impénétrable il maintient le ferme. Qu'un fox ou un beagle approche de trop et c'est le coup de groin qui peut laisser de sérieuses plaies, voir être mortel si ses canines sont développées.

Lassé de ces aboiements autour de lui, le solitaire décide de bouger. Il fonce dans les épines et tant pis si Vaillant ou Rafale se trouvent sur son passage...

Les cris des chiens s'amplifient derrière la bête fuyante, la meute est à ses trousses.

Jusqu'au nouveau ferme, dans un fossé humide maintenant.

Là, caché dans les roseaux et de l'eau jusqu'au ventre, bien protégé par les talus latéraux, la lutte se durcie. Les Foxs osent approcher et tenir tête, voir tenter un coup de crocs, mais le sanglier, sûr de sa puissance, les soulève et les propulse dans les airs. Des plaintes indiquent à leur maître qu'ils ont été blessés. Les courants, moins hardis, préfèrent prendre leurs distances et reculent.

L'animal, et ses 105 kg, est resté le plus fort aujourd'hui et profitant de sa charge blessante, il se forlonge dans le fond du fossé et rejoint les bois alentours où il va retrouver un peu de calme...

Ce combat, dont il sort indemne, ne l'empêchera pas de venir retourner les cultures cette nuit pour reprendre des forces. Il va juste parcourir plusieurs kilomètres pour s'éloigner de ce secteur agité avant l'aube. Mais il y reviendra bientôt, le reste de sa compagnie à ses habitudes dans ce secteur, et les fèves juste semées sont tellement appétissantes ...

En Vendée, la saison dernière, 4500 sangliers ont été prélevés ! (+ 1134 en deux ans!)

Les populations sont en pleines expansions et les dégâts agricoles en constante augmentation...

Ce sont les fédérations des chasseurs qui prennent en charge le remboursement de ces dégâts après passage d'un expert. Mais se sont les chasseurs, avec leurs cotisations, qui constituent ce fond d'indemnisation de dégât de grands gibiers, en particulier les sangliers.

La saison dernière, les chasseurs vendéens ont versé près de 250 000 euros d'indemnités aux agriculteurs victimes.

En plus de leurs cotisations annuelles, les chasseurs désirant chasser les sangliers doivent payer un timbre spécifique, acheter des bracelets de prélèvement et régler une taxe dégâts par rapport aux nombres d'hectares de leur territoire ainsi que sa localisation (les tarifs évoluent selon les dégâts du secteur) ! Certains secteurs sont classés en zone noire du fait d'importants dégâts et les gestionnaires des chasses sont soumis à des battues et résultats de prélèvements obligatoires !!

Pas toujours aisés à réaliser lorsque des propriétés, refuges de sangliers, sont interdites à la chasse...

Dans notre association, sur 29 membres chasseurs, 22 cotisent pour pouvoir chasser le grand gibier.

Nous avons le plaisir d'accueillir cette saison un jeune chasseur qui fait la chasse accompagnée : il est parrainé et obligatoirement encadré par un chasseur avec expérience qui lui laisse son fusil (un fusil pour deux). Il a suivi un stage cette année et passera son permis de chasser l'année prochaine.

Nous remercions les propriétaires et exploitants de nous accorder un droit de chasse sur leurs terres pour pratiquer notre passion tout en œuvrant pour limiter les dégâts qui peuvent être occasionnés par les gibiers.

Nous remercions également la municipalité pour son aide à la vie associative.

Le Président de la St Hubert, les membres du bureau ainsi que l'ensemble des chasseurs vous souhaitent une très bonne année 2026 et aussi, surtout, une très bonne santé.

Je Ma D'or

L'association Je Ma d'Or vous propose tous les mardis du Pilate et tous les jeudis du Cardio à 19h à la salle des fêtes de La Taillée. L'abonnement est à 60€ l'année.

Notre association propose un cours d'essai. Deux encadrantes Jessica et Mithé. Renseignements et réservations au 06 78 65 87 89.

 14 Février 2026 <i>Soirée Cabaret avec la compagnie Glitter Gang avec dîner</i>	14 Mars 2026 <i>Salon Bien être "A notre Santé & nos Passions"</i> Salle des Fêtes Gué de Velluire	4 Avril 2026 Initiation Heels Lieu à définir
---	--	---

SAMEDI 14 FÉVRIER 2026

SALLES DES FÊTES DE LA TAILLÉE

SOIRÉE DÎNER SPECTACLE CABARET

Réservations au : 06.78.65.87.89

Menu

Nem chèvre & miel.
Parmentier de boeuf & écrasé de pommes de terre.
Pavlova fruits rouges
35€
Apéritif offert

AVEC



La plateforme Déchets verts du Gué



« La plateforme de déchets verts au Gué de Velluire, est en place depuis plusieurs années maintenant. Je tiens d'abord à souligner le bon fonctionnement global de celle-ci avec les employés communaux et la commune qui a employés sa charge le cout du broyage des déchets verts.

Cependant, je tiens à déplorer quelques incivilités, bien évidemment d'une minorité de personne, confondant le végétal avec l'acier ou encore le minéral.

Effectivement, nous avons pu constater à plusieurs reprises de l'acier avec les végétaux, sous forme de tôle, de chute de grillage a béton et autres ou encore de gravats mélanges avec.

Il y a les déchetteries intercommunales pour ces déchets, et ce lieu n'est pas un dépotoir !

RAPPEL : Le diamètre maximal accepté est 10 cm, de plus le bois supérieur à ce diamètre peuvent servir à d'autres usage, bois de chauffage notamment, à cet effet un espace est désormais disponible pour cela.

Le principe est identique aux copeaux de bois ; il y a ceux qui apporte, et les autres qui peuvent se servir.

Je demande désormais également que les pelouses soient mises à part, et non plus mélangées avec les déchets verts.

Pour les personnes confiant leurs entretiens et autres à des entreprises ou personnes tiers, ayez l'obligeance de les informer de ces obligations et règles de bon sens.

De plus, ce service est mis à disposition, uniquement pour les habitants du Gué de Velluire.

En conclusion, 4 espaces vous sont disponibles :

- Les pelouses
- Le bois de chauffage
- Les déchets verts
- Les plaquettes

Autant en apport qu'en reprise possible.

Dans l'intérêt de tous, merci de votre bienveillance et vigilance au bon fonctionnement de ce lieu où chacun y trouve son intérêt, et il serait regrettable d'en venir à y mettre une surveillance.

Meilleurs vœux à tous »

Daniel BERNARD, exploitant propriétaire du site





Culte Catholique

Presbytère de Luçon – Maison paroissiale
16 Place Leclerc - 85400 LUÇON
Téléphone: 02.51.56.02.90
Courriel: lucon@diocese85.org

La paroisse Notre Dame de Luçon regroupe 3 anciennes paroisses et son territoire est très étendu.



Cette paroisse de 21 clochers est desservie par trois prêtres :

L'abbé Dominique LUBOT (curé-doyen)
L'abbé Jean-Yves POULAILLEAU (vicaire),
L'abbé Renaud BERTRAND (vicaire)
L'abbé Pascal BIRBA (vicaire et chapelain du Carmel)



L'abbé Dominique LUBOT est le curé-doyen de la paroisse.

Courriel : dominique.lubot@diocese85.org



La communauté des Sœurs Servantes du Christ et de la Vierge de Matará est présente avec un grand nombre de missions dans la paroisse auprès de personnes isolées, malades ou auprès des familles et des jeunes. Elles résident à Luçon.

Courriel :

c.saintlouismariemontfort@servidoras.org

Un **Bulletin Paroissial** informe sur les différentes activités de la communauté chrétienne (onze numéros par an) il est diffusé par abonnement. Faire la demande à cplucon@gmail.com

Enfin, le **Site internet** de la paroisse donne toutes les informations : paroissenotredamedelucon.fr

ainsi que l'affichage dans les églises. Il existe aussi une page Facebook et Instagram permettant de suivre les événements de la paroisse.

L'**application Oclocher** permet de rejoindre aussi la paroisse sur nos smartphones et de se tenir au courant de l'**actualité** ou d'obtenir des renseignements. (Sélectionner la paroisse ND de Luçon).



Messes dominicales : Une messe le samedi soir à 18h30 en alternance entre plusieurs clochers.

Et chaque dimanche :

A 9h30 à Chaillé les Marais.

A 11h00 à la Cathédrale de Luçon et à St Michel en l'Herm ou l'Aiguillon

Sous réserve de changements, consulter le site internet ou Oclocher.

Messes de semaine :

Du mardi au vendredi : messe à 19h à la cathédrale de Luçon et à 12h le samedi.

En fonction de la disponibilité des prêtres, des messes en semaine ont lieu dans les différents clochers et dans les Ehpad.

Au Carmel de Luçon à 11h30 du lundi au samedi.

A la chapelle Ste Thérèse, rue Millesouris, à 9h30 du lundi au samedi.

Permanences d'Accueil :

Pour demander des renseignements ou, pour demander un rendez-vous avec un prêtre, pour demander qu'une messe soit célébrée pour un de vos proches, vous pouvez aussi vous adresser à l'accueil :

- **du presbytère de Luçon :** 02 51 56 02 90.

Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h30 à 12h.

Mercredi et vendredi de 16h à 18h.

- **du presbytère de Chaillé les Marais :** 02 51 56 70 29

Samedi de 10h à 12h.

- **du presbytère de st Michel en l'Herm :** 02 51 30 22 33

Samedi de 10h à 12h.

La communauté chrétienne et ses prêtres se tiennent disponibles pour vous accompagner à toutes les étapes importantes de votre vie et de celle de vos proches : **baptême, 1^{ère} communion, confirmation, mariage, sépulture.**

Si vous êtes non-baptisés ou non confirmés, vous pouvez nous rejoindre et si vous le souhaitez **recevoir ces sacrements à tout âge**. La paroisse vous propose aussi des temps de **rencontres, de convivialité et de fraternité** : Alpha, Dim'a la joie, Ciné-Débat, pèlerinages, écoute, formation...

Bienvenue à tous !



Service d'Aide à Domicile de Chaillé les Marais

Nos services à domicile POUR TOUS !

Depuis plus de 70 ans, l'ADMR accompagne les personnes à domicile :
familles, personnes âgées ou en situation de handicap.

Nos valeurs :

- La personne, dans sa globalité, est au cœur de notre action.
- Nos actions sont fondées sur le respect de la personne, de son choix de vie, de sa famille, de son environnement et de ses besoins.
- Nos valeurs associatives, irriguées par le bénévolat, sont également basées sur l'entraide, la solidarité et la non-discrimination.

Nos services :

- Aide et accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap,
- Ménage-Repassage,
- Courses et repas,
- Sorties et Loisirs,
- Suite à une hospitalisation,
- Garde d'enfants à domicile,
- Aide à la toilette,
- Accompagnement d'enfants en situation de handicap,
- Soutien à l'occasion d'un changement familial,
- Télésassistance,
- Garde de jour et de nuit.



50% de réduction ou de crédit d'impôts

(selon la loi en vigueur)

Possibilité de régler avec le CESA préfinancé
(Chèque emploi service universel)

Le service d'aide à domicile ADMR de Chaillé les Marais emploie 33 aides à domicile et s'appuie sur une équipe de TISF (Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale).

Contactez-nous au secrétariat !

Association locale ADMR Service d'Aide à Domicile de Chaillé les Marais
ZI Les Roches - 1 rue Denis Papin - 85400 LUÇON

Tél. 02.52.61.47.47

maraislittoral@admr85.org

Permanences au local de l'association le jeudi après-midi et sur rendez-vous
au 4, Impasse Pasteur
85450 CHAILLÉ LES MARAIS



La Lyre Chaillezaise recherche un (e) chef(fe) d'orchestre.

En 2025, les 13 musiciens de la Lyre Chaillezaise, intégrés à l'harmonie de Chaille/Nalliers forte d'une trentaine de musiciens, a continué son activité musicale lors des répétitions hebdomadaires et des 2 concerts annuels en juin et en décembre.

Indépendamment de cette collaboration, la Lyre a participé aux fêtes commémoratives du 8 mai et du 11 novembre dans les communes du Gué, de la Taillée et de Chaillé ainsi qu'au marché d'été du 22 juillet 2025 à Chaillé. Début juin, l'un de ses musiciens est intervenu ponctuellement auprès des scolaires de l'école publique de la commune de Chaillé pour une présentation de plusieurs instruments à vent.

Lors du concert du 14 décembre 2025, trois musiciens de la Lyre Chaillezaise se sont vus remettre la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales de France par décision du Préfet de la Vendée. Il s'agit de :

- AUTIN François, pour 45 ans de musique dans les harmonies de Nalliers puis de Chaillé les Marais.
- DAVID Gérard, pour 40 ans de pratique musicale dans les sociétés suivantes : la Lyre Langonnaise, la société musicale de St Pierre le Vieux, L'Avenir Taillezaïs, puis la Lyre Chaillezaise.
- VALAT Sylvère pour 25 ans de musique dans la société musicale de Sully sur Loire puis de la Lyre Chaillezaise.

Après 12 ans en tant que cheffe d'orchestre de l'ensemble musical Chaillé /Nalliers, Isabelle Trouvé, professeur de flûte à l'école de musique Sud Vendée Littoral, souhaite passer la main. Elle cessera ses fonctions au 30 juin 2026.

Un nouveau défi se présente à nous car nous devons recruter un nouveau chef d'orchestre avant septembre 2026 sous peine de voir la disparition de notre association à plus ou moins long terme. Ce poste est rémunéré pour 10h00 de travail mensuel à raison de 2 heures hebdomadaires de répétition le vendredi soir.

Pour toute information supplémentaire, contacter AUTIN François, Président de la Lyre Chaillezaise au numéro suivant : 06 36 81 25 79.

François AUTIN
Président de la Lyre Chaillezaise



Recensement c'est possible dès 16 ans !!!

Tous les jeunes, de nationalité française, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ième anniversaire.

De plus en plus d'administrés, mentionnant ne pas en être informés, régularisent leur situation par un recensement tardif, les pénalisant ensuite dans certaines démarches administratives (inscription permis de conduire, examen et concours).

Nous souhaitons sensibiliser les jeunes résidant au Gué sur la nécessité d'effectuer le recensement dès 16 ans

Pour votre information, deux tutoriels ont été créés par la direction interministérielle du numérique (DINUM).

1. Faire son recensement citoyen obligatoire
2. Participer à la journée défense et citoyenneté

Lien : <https://www.numerique.gouv.fr/actualites/simplification-letat-publie-des-tutoriels-pour-accompagner-les-citoyens-dans-leurs-demarches-administratives-essentielles/>

Le centre du service national et de la Jeunesse d'Angers



Secours Catholique



Depuis plusieurs années, la filière textile est en crise. Cette dégradation s'explique notamment par la diminution des dons de produits de bonne qualité, mais surtout par la prolifération de textiles peu durables, Le Secours Catholique est directement concerné par cette crise, avec 200 à 300 boutiques actuellement confrontées à des stocks grandissants.

Depuis l'été 2025, chaque boutique a été invitée à rechercher localement des solutions.

A la boutique solidaire de Chaillé les Marais, il a été décidé d'ouvrir les sacs de dons en présence des donateurs pour effectuer un tri ciblé sur les besoins.

Ainsi, les collectes de dons ne se font plus qu'aux heures d'ouvertures de la boutique. (Il n'y aura plus de conteneur devant la boutique). Tout dépôt sauvage devant le local est strictement interdit.

Au sujet du conteneur d'Aisne, nous n'avons aucun renseignement quant à sa réinstallation ou pas...

Merci aux donateurs d'effectuer un premier tri pour ne déposer que des vêtements et accessoires que nous pourrions directement mettre en boutique.

La boutique est ouverte le mercredi de 14h à 17h, le vendredi de 14h à 17h, et le deuxième samedi du mois de 9h à 12h30.

Par manque de place, nous n'acceptons pas les livres, ni les jouets, ni la vaisselle. Merci de vous rapprocher des Amis de la Solidarité et de l'insertion à Luçon, 39 route des Moutiers (02 51 29 22 87)

Si vous souhaitez vous engager à nos côtés, pour le tri des vêtements, ou pour les permanences à la boutique, ou ponctuellement aux portes ouvertes, laissez un message au 06 33 45 83 85, et passez nous voir à la boutique...

Dates des braderies 2026 : 9/10 janvier - 10/11 avril - 10/11 juillet - 11/12 septembre



amicale@pompiersvix.com

Sapeurs Pompiers

VIX/VENDEE-SÈVRE



📌 Cette saison estivale a une nouvelle fois été marquée par les nombreux feux de forêts dans le sud de la France. Au total ce sont près de 70 sapeurs pompiers de la Vendée qui se sont déplacés tout au long de la saison au profit des différents départements dans le besoin.

L'adjudant Maxime Boutin s'est déplacé au profit du SDIS 13, à Marseille. L'adjudant Johnny PrevotEAU et le lieutenant Fabian Naulleau sont quant à eux, aller prêter main forte dans le département de l'Aude. Des semaines de dures labeurs pour chacun d'entre eux! Bravo et merci pour votre engagement!



Congrès départemental / Portes ouvertes / Garde au drapeau à PARIS / Championnat



🔥 Championnat de France de rugby sapeurs-pompiers – Édition 2025 🔥

L'équipe féminine de l'entente 44/85 termine 17e sur 24 pour sa 2^e participation ! 🏆

👏 Bravo à Mélissa Pelletier de notre centre qui a rejoint cette équipe cette année! Mélissa est une joueuse de rugby expérimentée puisque celle-ci pratique le rugby depuis bon nombre d'années à La Rochelle!

📌 Le Samedi 21 juin s'est déroulé le congrès des anciens Sapeurs-pompiers de la Vendée sur la commune de Maillezais. Ce congrès fut co-organisé par les 5 CS du secteur: Maillezais, Benet, Damvix, Xanton Chassenon et Vix.

La matinée a été consacrée à l'assemblée générale, suivie d'une cérémonie allégée en raison des fortes chaleurs.

Ce fut un réel plaisir d'accueillir ceux qui nous ont précédés !



📌 La cérémonie d'hommage national aux sapeurs-pompiers s'est tenue à l'Arc de triomphe jeudi 26 juin, présidée par le Ministre de l'Intérieur. À cette occasion, la garde au drapeau du SDIS de la Vendée représentait l'Etat-major. Une mission assurée avec honneur et fierté par les sapeurs-pompiers de la Vendée! Notamment par Patrick Wadrawane de notre centre de secours, militaire retraité, qui a fait parti de la garde au drapeau !

📌 Pour la quatrième édition, le Service départemental d'incendie et de secours de la Vendée a réitéré des visites libres des centres d'incendie et de secours. Cet événement proposait aux visiteurs curieux de découvrir le quotidien d'un centre, ses activités et ses matériels tout en prenant connaissance des différentes possibilités d'engagement. Ces visites libres ont eu lieu le vendredi 27 juin chez nous. De ce fait, nous avons pu accueillir quelques familles curieuses de découvrir nos locaux et notre quotidien.

L'année 2025 a une fois encore été riche pour le FC2 Sud Vendée ! Que ce soit d'un point de vue économique ou culturel, le club du FC2 Sud Vendée continue de participer activement au développement du Sud Vendée.

Quelques chiffres

Cette année, le nombre de licenciés au club de football du FC2 Sud Vendée est en constance 400 licenciés (Prévision au 31 janvier 2026). Pour l'année à venir, le FC2 Sud Vendée compte + de 10 éducateurs, animateurs, ... dont 1 jeune apprenti et 3 jeunes apprentis dans le domaine du marketing sportif/Communication. Nous sommes heureux de compter sur plus de 70 bénévoles ainsi que d'être soutenus par l'ensemble de nos partenaires publics et privés (+ de 100 partenaires au total !).

Le sportif

Pour sa 3^{ème} saison dans l'élite départementale, notre équipe fanion (foot herbe) s'est maintenu dans son championnat. Notre équipe fanion (futsal) termine 2nde dans l'élite Régionale. L'équipe a également performé en coupe Nationale en atteignant les 16^{ème} de finale et en remportant la coupe des Pays de la Loire Futsal. Notre équipe Seniors de Beach Soccer s'est également illustré en terminant 2^{ème} de la Finale Régionale.

Chez nos jeunes, nous sommes heureux de pouvoir compter cette saison encore sur les catégories U18, U17, 2 équipes U15. Toutes ses équipes sont en entente avec Footespoir 85. Nous pouvons aussi compter sur nos équipes féminines, des U11 jusqu'aux seniors également en entente avec Footespoir 85, Fontenay le Comte et l'Hermenault.

Félicitation à nos U18 Féminines Finalistes de la coupe Départementale.

Nos U13 quant à eux sont champion de Vendée en remportant le Challenge Départemental.

A noter, le club est labélisé « Excellence » pour son école de football masculin et le « Label Argent » pour son école de football féminine, gage du bon fonctionnement tant sur le plan sportif que sur le plan de sa structuration.

Afin de permettre à l'ensemble de nos jeunes de pouvoir s'entraîner, des navettes ont été mises en place le mercredi, ce qui permet de soulager de nombreux parents !

L'extra-sportif

Tout au long de l'année 2024, de nombreuses interventions ont été mises en place par le biais de nos salariés : accueil collectif de mineurs, interventions dans les écoles (pauses méridiennes et périscolaire), interventions dans les EHPAD du secteur, interventions au sein de la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte, camps de vacances, ... Nous espérons pouvoir réitérer l'ensemble de ces interventions en 2025.

Les manifestations

Le club du FC2 Sud Vendée a été présent sur plusieurs manifestations tout au long de l'année, notamment en tenant les buvettes : marché d'été de Chaillé-les-Marais et l'Île d'Elle, spectacle Son & Lumière au Sableau, 13 juillet à Chaillé les Marais, ... Nous reconduirons notre présence pour cette nouvelle année.

Cette année encore, le FC2 Sud Vendée a organisé plusieurs manifestations : tournoi de palets, organisation du traditionnel Festi Bière à Chaillé-les-Marais, organisation des marchés nocturnes à l'Île d'Elle, traditionnelle soirée fruits de mer...

Le FC2 Sud Vendée continuera tout au long de cette année à participer au développement de notre territoire en intervenant au sein de multiples organismes, en organisant des manifestations, tout en participant à la vie sociale et sportive de nos communes.

Parents, amis, partenaires... N'hésitez pas à rejoindre notre grande famille du FC2 Sud Vendée. Nous serons très ravis de vous compter parmi nous !

Contact : Jérémy SAVINEAU 07 62 52 23 03



Loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité

Principales nouveautés applicables aux communes de moins de 1 000 habitants



CHAPITRE 1

ÉLECTIONS MUNICIPALES

A Les chiffres-clés :

Les élections municipales :

- ont lieu tous les 6 ans sauf élections partielles (démission, sièges vacants, annulation judiciaire...),
- le suffrage est universel et mixte.

Depuis la loi du 21 mai 2025, la loi étend aux communes de moins de 1 000 habitants le mode de scrutin de liste paritaire. Cette réforme s'applique dès les prochaines élections municipales de mars 2026.

LE FIN DU PANACHAGE EN 2026

À partir des élections municipales de mars 2026, les règles électorales changent pour les communes de moins de 1 000 habitants. La réforme met fin au panachage et généralise le scrutin de liste paritaire bloquée.

Cadre juridique

Cette réforme découle de la loi n° 2023-702 du 31 juillet 2023, qui vise à simplifier le droit électoral et à renforcer la parité.

Ce qui change concrètement

- ➔ Suppression du panachage : plus de ratures ou d'ajouts de noms sur les bulletins.
- ➔ Introduction du scrutin de liste bloquée : les électeurs votent pour une liste entière, sans modification possible.
- ➔ Obligation de parité stricte : alternance homme/femme sur chaque liste.
- ➔ Listes complètes et sans surnombre : nombre exact de candidats requis.
- ➔ Attribution des sièges avec prime majoritaire à la liste en tête, à deux tours si besoin.

Objectifs de la réforme

- ➔ Assurer une meilleure représentativité des femmes et des hommes.
- ➔ Clarifier le déroulement du vote.
- ➔ Uniformiser les pratiques électorales entre communes.
- ➔ Faciliter le dépouillement et sécuriser le scrutin.

En résumé

Cette réforme impose une nouvelle rigueur aux candidatures, mais elle simplifie les opérations électorales et renforce la parité dans la vie locale. Il est essentiel d'anticiper ces changements dès maintenant pour constituer des listes conformes aux nouvelles règles.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Afin de tenir compte des spécificités des communes de moins de 1 000 habitants, la loi autorise le dépôt de listes incomplètes, mais fixe un seuil minimum de candidats par liste :

- 5 candidats dans les communes de moins de 100 habitants ;
 - 9 candidats dans les communes de 100 à 499 habitants ;
 - 13 candidats dans les communes de 500 à 999 habitants.
- Il s'agit d'une nouvelle strate intermédiaire créée par la loi.

La campagne de communication et l'application par conséquent des règles de propagande démarrent officiellement 6 mois avant le scrutin.

PASSAGE À LA REDEVANCE INCITATIVE

C'est quoi ?

Jusqu'à présent, la gestion des déchets ménagers était financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), basée sur la valeur fiscale du logement. Ce système ne correspond pas à l'usage réel du service des déchets de chaque ménage.

Par exemple



Une personne âgée qui se retrouvait seule dans une maison continuait de payer une somme importante, même si elle produisait peu de déchets.

La redevance incitative est plus juste : elle est basée sur un abonnement forfaitaire (part fixe) et sur une part variable qui dépend du volume de déchets produit par chaque ménage, dans la même logique que l'eau et l'électricité par exemple. Chacun paye pour l'usage qu'il fait du service.

C'est quand ?

A partir du 1er janvier 2026, pour tous (particuliers, professionnels, administrations...)

Ça finance quoi ?



Les bacs et les Points d'Apport Volontaire (PAV)



La collecte des ordures ménagères et des emballages (camions, personnel, essence...)



Les déchèteries



Les centres de transferts de déchets, le transport



Le traitement des déchets, l'enfouissement en site contrôlé



La prévention et les frais de structure

Ça sert à quoi ?

Ce système équitable a été mis en place depuis longtemps dans de nombreux territoires. Le résultat, c'est une meilleure pratique du tri et une réduction des ordures ménagères. Chacun devient acteur de sa facture en ayant une vision précise de sa production de déchets, ce qui crée une dynamique collective positive pour l'environnement.

A savoir : les consignes de tri et les fréquences de passage des camions sont inchangées pour les ordures ménagères et les emballages.

Comment ça marche ?

Votre abonnement annuel (part fixe) comprend un forfait de :

14

**collectes d'ordures
ménagères en
porte-à-porte**

18

**passages en
déchèteries**

Au-delà de ce forfait, les collectes et passages en déchèteries supplémentaires sont possibles et sont facturés à l'unité.

La fréquence de collecte des emballages n'a pas d'impact sur votre facture !

Tarifs particuliers

La dotation en bac est déterminée par le service en fonction de la composition du foyer :

Votre bac ordures ménagères	80 litres (1 personne)	120 litres (2-3 personnes)	140 litres (2-3 personnes)	180 litres (4-5 personnes)	240 litres (6 personnes et +)
Votre abonnement annuel	180 €	220 €	242 €	283 €	345 €
Tarif par collecte hors-forfait (au-delà de 14)	2,60 €	4 €	4,60 €	6 €	8 €
Tarif par passage en déchèteries hors-forfait (au-delà de 18)	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

Échéances de facturation

La redevance vous sera facturée en deux fois en juillet 2026 et janvier 2027.

Si vous êtes un professionnel, une administration, ou si vous partagez des bacs collectifs avec d'autres foyers :

Consultez le détail des tarifs sur www.cc-sudvendeeelittoral.fr/dechets/ ou contactez le service déchets : dechets@sudvendeeelittoral.fr



Vous êtes propriétaire et vous payez votre taxe foncière et votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères mensuellement ?

Pensez à ajuster vos mensualités auprès des impôts pour éviter d'avancer votre TEOM 2026.



D'autres questions ? Consultez notre FAQ :
www.cc-sudvendeeelittoral.fr/service-dechets-mode-demploi/

Semaine paire

Semaine impaire

Ramassage Sacs jaunes

Ramassage Bac or

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
01 JEU	01 DIM	01 DIM	01 MER	01 VEN	01 LUN	01 MER	01 SAM	01 MAR	01 JEU	01 DIM	01 MAR
02 VEN	02 LUN	02 LUN	02 JEU	02 SAM	02 MAR	02 VEN	02 DIM	02 MER	02 VEN	02 LUN	02 MER
03 SAM	03 MAR	03 MAR	03 VEN	03 DIM	03 MER	03 VEN	03 LUN	03 JEU	03 SAM	03 MAR	03 JEU
04 DIM	04 MER	04 MER	04 SAM	04 LUN	04 JEU	04 SAM	04 MAR	04 VEN	04 DIM	04 MER	04 VEN
05 LUN	05 JEU	05 JEU	05 DIM	05 MAR	05 VEN	05 DIM	05 MER	05 SAM	05 LUN	05 JEU	05 SAM
06 MAR	06 VEN	06 VEN	06 LUN	06 MER	06 SAM	06 LUN	06 JEU	06 MAR	06 VEN	06 DIM	06 DIM
07 MER	07 SAM	07 SAM	07 MAR	07 JEU	07 DIM	07 MAR	07 VEN	07 LUN	07 MER	07 SAM	07 LUN
08 JEU	08 DIM	08 DIM	08 MER	08 VEN	08 LUN	08 MER	08 SAM	08 MAR	08 JEU	08 DIM	08 MAR
09 VEN	09 LUN	09 LUN	09 JEU	09 SAM	09 MAR	09 JEU	09 DIM	09 MER	09 VEN	09 LUN	09 MER
10 SAM	10 MAR	10 MAR	10 VEN	10 DIM	10 MER	10 VEN	10 LUN	10 JEU	10 SAM	10 MAR	10 JEU
11 DIM	11 MER	11 MER	11 SAM	11 LUN	11 JEU	11 SAM	11 MAR	11 VEN	11 DIM	11 MER	11 VEN
12 LUN	12 JEU	12 JEU	12 DIM	12 MAR	12 VEN	12 DIM	12 MER	12 SAM	12 LUN	12 JEU	12 SAM
13 MAR	13 VEN	13 VEN	13 LUN	13 MER	13 SAM	13 LUN	13 JEU	13 DIM	13 MAR	13 VEN	13 DIM
14 MER	14 SAM	14 SAM	14 MAR	14 JEU	14 DIM	14 MAR	14 VEN	14 LUN	14 MER	14 SAM	14 LUN
15 JEU	15 DIM	15 DIM	15 MER	15 VEN	15 LUN	15 MER	15 SAM	15 MAR	15 JEU	15 DIM	15 MAR
16 VEN	16 LUN	16 LUN	16 JEU	16 SAM	16 MAR	16 JEU	16 DIM	16 MER	16 VEN	16 LUN	16 MER
17 SAM	17 MAR	17 MAR	17 VEN	17 DIM	17 MER	17 VEN	17 LUN	17 JEU	17 SAM	17 MAR	17 JEU
18 DIM	18 MER	18 MER	18 SAM	18 LUN	18 JEU	18 SAM	18 MAR	18 VEN	18 DIM	18 MER	18 VEN
19 LUN	19 JEU	19 JEU	19 DIM	19 MAR	19 VEN	19 DIM	19 MER	19 SAM	19 LUN	19 JEU	19 SAM
20 MAR	20 VEN	20 VEN	20 LUN	20 MER	20 SAM	20 LUN	20 JEU	20 DIM	20 MAR	20 VEN	20 DIM
21 MER	21 SAM	21 SAM	21 MAR	21 JEU	21 DIM	21 MAR	21 VEN	21 LUN	21 MER	21 SAM	21 LUN
22 JEU	22 DIM	22 DIM	22 MER	22 VEN	22 LUN	22 MER	22 SAM	22 MAR	22 JEU	22 DIM	22 MAR
23 VEN	23 LUN	23 LUN	23 JEU	23 SAM	23 MAR	23 JEU	23 DIM	23 MER	23 VEN	23 LUN	23 MER
24 SAM	24 MAR	24 MAR	24 VEN	24 DIM	24 MER	24 VEN	24 LUN	24 JEU	24 SAM	24 MAR	24 JEU
25 DIM	25 MER	25 MER	25 SAM	25 LUN	25 JEU	25 SAM	25 MAR	25 VEN	25 DIM	25 MER	25 VEN
26 LUN	26 JEU	26 JEU	26 DIM	26 MAR	26 VEN	26 DIM	26 MER	26 SAM	26 LUN	26 JEU	26 SAM
27 MAR	27 VEN	27 VEN	27 LUN	27 MER	27 SAM	27 LUN	27 JEU	27 DIM	27 MAR	27 VEN	27 DIM
28 MER	28 SAM	28 SAM	28 MAR	28 JEU	28 DIM	28 MAR	28 VEN	28 LUN	28 MER	28 SAM	28 LUN
29 JEU		29 DIM	29 MER	29 VEN	29 LUN	29 MER	29 SAM	29 MAR	29 JEU	29 DIM	29 MAR
30 VEN		30 LUN	30 JEU	30 SAM	30 MAR	30 JEU	30 DIM	30 MER	30 VEN	30 LUN	30 MER
31 SAM		31 MAR		31 DIM		31 VEN	31 LUN		31 SAM		31 JEU

DÉCHÈTERIES : EN 2026, LES HORAIRES CHANGENT

Les horaires ont été simplifiés pour mieux prendre en compte vos besoins. Toutes les déchèteries sont désormais ouvertes le samedi toute la journée.

Les déchèteries seront fermées tous les jours fériés ainsi que le 15 janvier.

Du 1^{er} novembre au 31 mars

HORAIRES D'HIVER	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Les Magnils-Reigniers	10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30
Mareuil-sur-Lay-Dis-sais		10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30
Chaillé-les-Marais		10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30	10h-12h30 14h-16h30
Champagné-les-Marais			10h-12h30 14h-16h30			10h-12h30 14h-16h30
Saint-Michel-en-l'Herm		10h-12h30 14h-16h30				10h-12h30 14h-16h30
La Tranche-sur-mer		10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30
L'Aiguillon-la-Présqu'île	10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30
La Chapelle-Thémér			10h-12h30 14h-16h30			10h-12h30 14h-16h30
Sainte-Gemme-la-Plaine		10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30
Saint-Jean-d'Hermine		10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30	14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30

Du 1^{er} avril au 31 octobre

HORAIRES D'ÉTÉ	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Les Magnils-Reigniers	9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45
Mareuil-sur-Lay-Dis-sais		9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45
Chaillé-les-Marais		9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30	9h15-12h30 14h-17h45
Champagné-les-Marais			9h15-12h30 14h-17h45			9h15-12h30 14h-17h45
Saint-Michel-en-l'Herm		9h15-12h30 14h-17h45				9h15-12h30 14h-17h45
La Tranche-sur-mer		9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45
L'Aiguillon-la-Présqu'île	9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45
La Chapelle-Thémér			9h15-12h30 14h-17h45			9h15-12h30 14h-17h45
Sainte-Gemme-la-Plaine		9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45
Saint-Jean-d'Hermine		9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45	14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45

Qu'est ce que le TAC en Sud Vendée ?



L'association **Tourisme Animation Culturelle en Sud Vendée** a pour objectif de faire découvrir notre culture et nos espaces naturels.

Nos différents évènements permettent de valoriser notre territoire de vie, au sens large, notre marais de la Vendée du Sud, et de favoriser des rencontres humaines enrichissantes.

Venez découvrir et en apprendre davantage sur des lieux insolites de notre secteur :

l'église templière de Puyravault, construite sur les ruines de la chapelle de la Commanderie du XIIème siècle

le Gouffre de l'Ile d'Elle : proue hydraulique du XVIIème

la Forge de la Taillée , patrimoine artisanal du XIXème

Dans une ambiance conviviale et familiale, partageons des moments d'émotion entre découverte, poésie et partage, dans la lumière du crépuscule, à pied, **au cœur de la baie de l'Aiguillon.**

Et retrouvez-nous lors de notre spectacle nocturne « Un soir à la Hutte » !

Laissez Lucien vous conter l'histoire de notre marais. Embarquez avec Jean et Louise, et 200 figurants et bénévoles pour un voyage à travers le temps entre féerie et tableaux artistiques.

Toute l'équipe de TAC vous invite pour 2026 à savourer ces nouveaux moments de détente et de partage, riches en découvertes géographiques , historiques , et remplis d'émotions.

A vos agendas 2026 !!!

Animations sur réservation, avec participation libre :

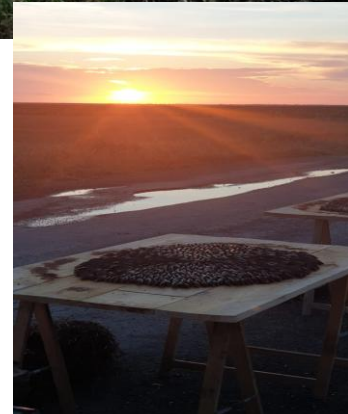
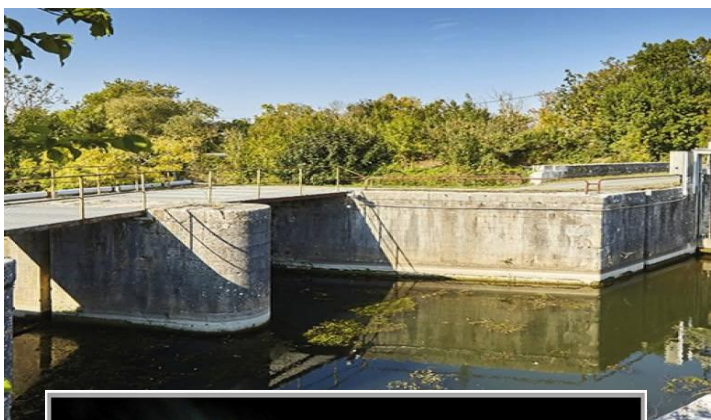
- Jeudis 23/07 et 6/08 : Soir d'été sur la baie, rdv vous sera donné à 19h00 rond point de Puyravault.
- Jeudi 13/08 : découverte du Gouffre de l'Ile d'Elle à 18h.
- Vendredi 17/07 : Rendez vous à la Forge de la Taillée à 10h30.
- Samedi 25/07 et vendredi 21/08 : découverte de l'église templière de Puyravault à 10h30.
- Samedi et dimanche 19 et 20 décembre : crèche vivante, « Noël au marais » , Le Sableau, à 15h et 17h30.

Son et lumière, sur réservation, payante :

30 et 31 juillet, 1,2 août cinéscénie « Un soir à la Hutte » à l'étang du Sableau

Plus de 200 bénévoles, nous utilisons **plus de 600 costumes depuis sa création en 2022**, **plus de 8300 spectateurs** ont assisté à notre cinéscénie.

TAC Vendée, contact@tac-sv.fr, Aline Murs, secrétaire 02.51.56.78.24 / J Guy Bluteau 06.61.49.70.86, présents sur Internet, Facebook, Instagram, Twitter...



72 ans de météorologie dans notre région

Quel que soit notre **âge** ou nos **activités**, nous sommes tous **concernés** et **attentifs** à la **météo** qu'il fera demain ?

Deux mots reviennent souvent :

- La **prévision** parfois imprévisible.
- La **réalité** le lendemain.

Pour avoir une idée plus complète il est utile de jeter un **regard** sur les **siècles** passés. Le **climat** bien sûr, mais aussi l'**évolution** de notre **société**, de nos **territoires** et la **population** en particulier.

Les **72 ans d'enregistrement** de pluviométrie démontrent la **réalité de l'histoire de l'eau** sur nos **3 départements** (Vendée, Deux Sèvres et Charente Maritime) **5 rivières** (Le Lay, La Vendée, L'Autize, La Sèvre Niortaise et Le Mignon) ont pour **exécutoire** « **La Baie de l'Aiguillon** » soit **6 100 km** sur **610 000 Ha**.

Année	mml	Année	mml	Année	mml	Année	mml	Année	mml	Année	mml
1954	684	1966	1093	1978	729	1990	614.5	2002	836	2014	1013
1955	677	1967	759	1979	873	1991	729.5	2003	719.5	2015	728
1956	583	1968	735	1980	769.5	1992	783	2004	718	2016	790
1957	699	1969	637	1981	910	1993	847.5	2005	596.5	2017	525
1958	881	1970	610	1982	897	1994	1064	2006	929	2018	828
1959	722	1971	581	1983	729.5	1995	733	2007	721	2019	938
1960	1070	1972	660	1984	940	1996	659	2008	830.5	2020	1015
1961	900	1973	700	1985	683.5	1997	701	2009	818.5	2021	740
1962	638	1974	621.5	1986	738	1998	887	2010	731	2022	560
1963	853	1975	760.5	1987	744	1999	1202	2011	711	2023	1130
1964	662	1976	816	1988	850.5	2000	943	2012	908	2024	1060
1965	1013	1977	938	1989	618.5	2001	955	2013	911	2025	750

Du **tableau de la pluviométrie** nous retiendrons que :

- La **moyenne** est de **800 mm** par an
- Les **écarts** de « **pluvio** » entre l'**amont** et l'**aval** du **bassin versant** peuvent être de **100 à 300 mm** par an.
- **39 années** sont **inférieures** à **800 mm** dont **5 moins de 600 mm**
- **32 années** sont **supérieures** à **800 mm** dont **9 plus de 1000 mm**

Les **excédents pluviométriques** vers la « **Baie de l'Aiguillon** » représentent (comptage m3 seconde) **quelques 3 milliard de m3 annuel** et sans doute 4 les derniers hivers très pluvieux.

Ce constat nous enseigne que globalement sur **72 ans** il n'y a **pas de pénurie d'eau**. Par contre, il y a des **inégalités temporelles** liées à la **quantité de pluie**, à l'ensoleillement donc à la **température**...

L'**eau** est une **richesse**, pour les **besoins humains** (eau potable, économique et la biodiversité) mais aussi fait de **risques** (**inondations**, **crues**...)

Malgré les **appareils de mesures**, la **météo** a un caractère **imprévisible**... cet état de fait **oblige les gérants** à **conduire** une **gestion rigoureuse, réactive** et parfois **d'anticipation** en fonction des **saisons** (saturation des sols des nappes phréatiques...) cela demande **d'écouter** que ce soit les services de l'**Etat**, les **Elus**, **Vendée Eau**, les **barrages** et les **acteurs de terrain** pour **gérer les caprices de la nature**.

Pour exemple, l'**hiver 2023/2024 (1000 mm)** relevés sur **7 mois**, soit **plus que la moyenne annuelle**. Sur **72 ans**, c'est l'**hiver le plus pluvieux**.

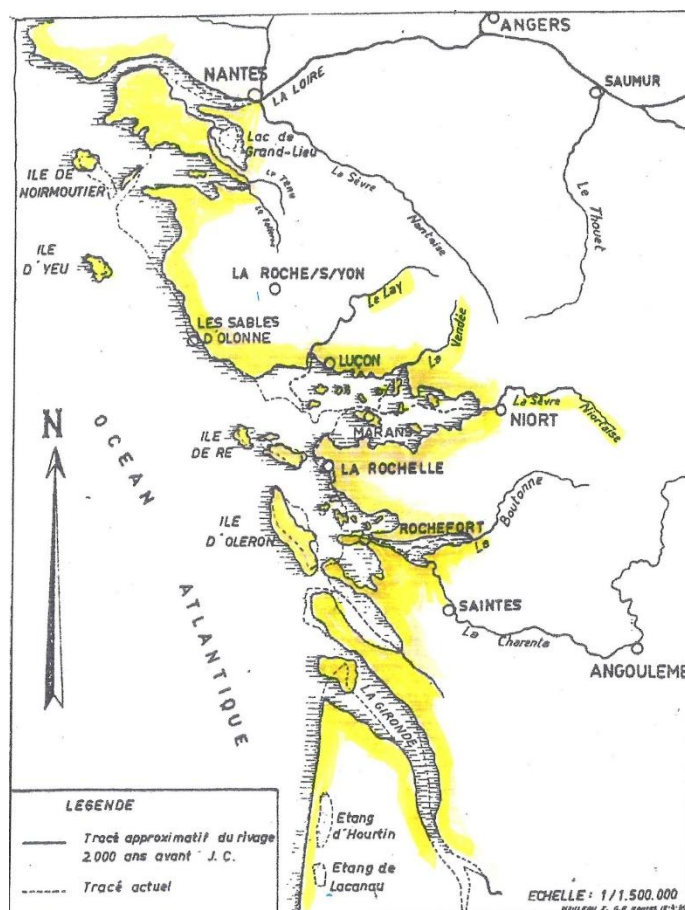
En conséquence, il s'agit **d'approcher** au plus juste la **protection des habitants** et leurs **activités** par l'**entretien**, la **modernisation** et

l'**adaptation** des **ouvrages hydrauliques** c'est à dire de la **réalité présente**, sur les **terres** et le **front de mer**.

Le **savoir-faire** de nos services chargés de la **gestion de l'eau** doit **faire face**, dans la **continuité** à ce **vaste chantier millénaire**.

Joseph MARTINEAU

Sur 4000 ans, nous observons la modification du rivage, loin d'être figé



Le rivage atlantique
2000 ans avant J.C.

Ci-contre : Le Golfe du Poitou
à l'époque Romaine



Vous cherchez un mode d'accueil ?



Guichet Unique Petite Enfance

**Un service gratuit pour les parents
et futurs parents**

Obtenir des informations sur toute l'offre d'accueil sur
le territoire de la Communauté de communes Sud
Vendée Littoral

Choisir le mode de garde le plus adapté

Être accompagné dans les démarches administratives

Être guidé sur des questions autour de la parentalité



Contact Relais Petite Enfance
02 49 58 00 07
rpe@sudvendeelittoral.fr



santé
famille
retraite
services

Votre partenaire solidaire dans votre commune !



Actif Emploi propose... des services à domicile pour faciliter votre quotidien

- ✓ Entretien de la maison, repassage
- ✓ Jardinage
- ✓ Aide aux repas, courses
- ✓ Transport pour rendez-vous
- ✓ Soins aux animaux
- ✓ Petit bricolage, aide au déménagement



Etude de tous vos besoins !

Structure de l'Economie Sociale
et Solidaire depuis plus de 30
ans, l'association
ACTIF EMPLOI
vise l'utilité sociale, la
coopération et l'ancrage local.

**Nous mettons à disposition du
personnel pour les
professionnels et les particuliers**
et favorisons le retour à l'emploi
durable de personnes en
recherche de travail.

Nous accompagnons chaque
personne dans la réussite de son
projet et le développement de ses
compétences.

Actif Emploi recrute... du personnel

Vous êtes en réorientation
professionnelle, en recherche
d'emploi ou complément d'activité ?

Contactez-nous !

Actif Emploi recherche... des bénévoles

Vous souhaitez soutenir, aider,
accompagner, vous sentir utile et
agir pour votre commune ?

Rejoignez-nous !

SIREN : 351 010 384 | Agrément SAP : A 085 S 004

Actif Emploi • Luçon

28 bis allée Saint François

Tel : 02 51 27 95 59 • contact.lucon@actif-emploi.com

actif-emploi.com



St Jean d'Hermine
Gilles Demeurant 0686502159
Alain Bernard 0671297233

Ste Gemme la plaine
Catherine Foubert 0788506674

St Aubin la plaine
Sylvie Gendron 0633704902

St Etienne de Brillouet
Bernard Charrier 0620563629
Sabrina Biret 0667829017

Thiré, St Martin Lars
Christianne Giraud 0658417814

La Jaudonnière
Nelly Deborde 0670791758

La Caillière-St Hilaire
Bernard Cottreau 0680331972
Anicet Maingaud 0681284557

La Réorthe
Jacques Birault 0679541916

St Juire Champgillon
Jacques Birault 0679541916
Christianne Giraud 0658417814

Nalliers
Jeanine Gatteau 0681589354
Anic Cantin 0650360498

Champagné les marais,
Ste Radégonde, Puyravault
Claude Nault 0685549425

Chaillé les marais, Moreilles
Brigitte Burgaud 0788600893
Launay Jean Paul 0636068352

L'Île d'Elle
Françoise Baud 0676824819

Gué de Velluire, la Taillée, Vouillé
Marie Christine Ouvrart 0608582001

La Chapelle Thémér
Monique Auguin 0644246765

■ Les « déplacements solidaires », comment ça marche ?

- 1 S'inscrire auprès du référent local de sa commune.
- 2 Je réserve par téléphone 3 jours à l'avance.
- 3 Je me laisse transporter à destination par un chauffeur bénévole.
- 4 Je participe au déplacement à mon retour.

Ce service est complémentaire des dispositifs existants (prise en charge CPAM, Artisans taxis).

Les « déplacements solidaires » service à vocation sociale



Les « déplacements solidaires » des communes de la Communauté Sud Vendée Littoral

Président de l'Association
Bernard Charrier, 30 chemin de St James
85400 Luçon
Tél 0620563629

Adresse mail : bcharrier930@gmail.com

ANNÉE 2026



Les « déplacements solidaires » pour rompre l'isolement et favoriser les moments d'échange et de convivialité entre les personnes.

■ Pour qui ?

▶ Ce service s'adresse aux habitants des communes de la Communauté Sud Vendée Littoral

- ▶ ne disposant pas de moyen de locomotion,
- ▶ ne pouvant momentanément ou durablement conduire.

■ Pour quels déplacements ?

- ▶ Les déplacements occasionnels.
 - ▶ Les visites de courtoisie, courses, rendez-vous médicaux, rendez-vous personnels, loisirs.....
- Sont exclus les trajets pris en charge par l'Assurance maladie.
Les déplacements se font en accord avec le chauffeur bénévole. La priorité est donnée aux services et commerces locaux.

Communes Sud Vendée Littoral



■ La cotisation en 2026 :

Pour adhérer au service des « déplacements solidaires », il suffit de s'acquitter d'une **cotisation annuelle de 10 € versée à l'Association Déplacements Solidaires SVL**.
Une participation aux frais du chauffeur est remise au chauffeur bénévole à l'issue de la course effectuée (fixée par l'assoc).
Le nombre de kilomètres est calculé à partir du domicile du chauffeur bénévole.

■ Comment réserver en 2026 ?

Il faut réserver par téléphone au moins 3 jours à l'avance.

Référents Déplacements Solidaires SVL Année 2026

Communes

Luçon

Brigitte Texier 0679153839
Bertrand Delafosse 0603928684
Chantal Cornière 0671446844
Nicole Lucas 0677007213
Jacques Charrier 0659752936
Linette Poirier 0672461105

Triaize

Alain Charpentier 0675061962

Grues

Josiane Briswalter 0617573032

St Denis du Payré

Marie Claire Monseigny 0664385478

L'Aiguillon la Presqu'île

Jacques Sureau 0622569362

St Michel en l'Herm

Hervé Verbist 0623964075

Jocelyne Gaborieau 0699222124

Les Magnils, Chasnaïs

Marie Noëlle Paris 0645162616

Bernard Charrier 0620563629

Lairoux, la Bretonnière

Bernard Charrier 0620563629

La Tranche sur mer

Marc Fétiveau 0671391593

Mareuil sur Lay

Yvon Pineault 0678262083

Rosnay, la Couture

Eliane Boutonnet 0625930926

Jean Yves Clautour 0771124201

Château Guibert

Jean Robert Sabathe 0666571329

Moutiers sur Lay

Michel Rabreau 0625197941

Corpe, Péault

Hubert Grimpret 0624202464

Bernard Charrier 0620563629

Les Pineaux

Pierrette Bécaud 0645248112

Bessay, Ste Pexine

Jean Claude Treillaud 0682042753

La Mission Locale Sud Vendée

Un partenaire de confiance pour les jeunes de 16 à 25 ans

La Mission Locale Sud Vendée accompagne et aide les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, résidant dans le Sud Vendée, quelle que soit leur situation et leur niveau scolaire.

Missions principales :

- **Définir votre projet professionnel** : découverte des métiers, informations sur les formations, stages...
- **Favoriser l'accès à l'emploi** : accompagnement par un conseiller, aide à la recherche d'offres, préparation aux entretiens, rédaction de CV et lettres de motivation.
- **Soutenir la vie quotidienne des jeunes** : démarches administratives, logement, santé, mobilité, budget... pour lever les freins qui empêchent parfois d'avancer

Pourquoi s'adresser à la Mission Locale ?

- Parce que chaque parcours est **unique**, et l'accompagnement est personnalisé, selon vos besoins et vos contraintes.
- Parce que c'est **gratuit**, accessible à tous les jeunes du territoire, quel que soit le niveau scolaire.
- Parce qu'on s'engage à participer à **votre réussite** sa globalité : prendre en compte vos questions sur le logement, la santé, la mobilité, l'identité...

Nos lieux d'accueil et d'écoute

Un lieu près de chez vous avec nos 15 points d'accueil !

Des permanences sur tout le territoire du Sud Vendée pour tous les jeunes

Pour nous contacter : **02.51.51.17.57**

www.missionlocalesudvendee.fr



La Mission Locale sera présente :

- Le 6 février 2026 : participation au forum de l'Emploi Saison Formation à Fontenay Le Comte, organisé par Vendée Grand Sud
- Le 18 février 2026 : organisation du Forum de l'Emploi Saisonnier sur l'Aiguillon la Presqu'île
- Le 15 avril 2026 : organisation du Forum de l'Emploi Saisonnier sur Luçon

Le Guichet unique de l'habitat

POUR AMELIORER SON LOGEMENT : UN SEUL REFLEXE EN SUD VENDEE LITTORAL !

Pour améliorer votre logement, le guichet unique de l'Habitat de la Communauté de communes vous accueille et vous accompagne dans tous vos projets. Ce guichet constitue **l'Espace Conseil France Rénov' du territoire**.

Les habitants ont ainsi **un interlocuteur unique** avec **un numéro de téléphone dédié 02 49 58 00 08**. Ce dispositif permet aux usagers de bénéficier d'un **conseil clair, neutre et gratuit**.

Ce guichet est **ouvert à tous les habitants**. L'objectif est dans un premier de renseigner les habitants qui peuvent être perdus avec une évolution régulière des aides pour les travaux et un démarchage téléphonique ou physique fréquent. Selon les projets, les habitants peuvent être **accompagnés gratuitement** et bénéficier d'aides financières de la Communauté de communes.

De plus, un service de conseil a été mis en place pour les projets d'installation de panneaux photovoltaïques (dimensionnement et aides disponibles auprès d'autres partenaires).

Des réunions publiques sont régulièrement organisées.

Connaissez vous le CODEV ?

Le Conseil de Développement (CODEV) du Sud Vendée Littoral est une assemblée d'habitants résidant sur les communes de notre communauté territoriale.

Tous volontaires, ce sont, comme vous, des citoyennes et citoyens aux parcours et aux expériences divers.

Tous partagent l'ambition d'oeuvrer pour le bien-vivre ensemble sur notre territoire et d'y construire un avenir désirable.

Les membres du CODEV contribuent à faire vivre la démocratie locale en apportant un regard citoyen sur les enjeux du territoire.

Par leurs réflexions libres et leurs avis, elles et ils nourrissent le débat public et éclairent les élus communautaires sur des domaines essentiels tels que la santé, la vie sociale, l'aménagement du territoire, les mobilités, l'énergie, la gestion des déchets ou encore l'alimentation.

Le CODEV est également le porte-parole des habitants du Sud Vendée Littoral, à l'écoute de leurs attentes et relaie leurs propositions.

Ainsi, le CODEV a contribué à la création des Semaines des Initiatives, organisé le cycle de conférences sur l'eau, accompagné la création d'un collectif de projets d'énergies renouvelables, aidé à la mise en place du transport solidaire et soutenu le bien-fondé d'une desserte TER en Sud Vendée.

Rejoindre le CODEV, c'est faire le choix de s'impliquer pour le territoire en fonction de ses disponibilités. C'est une démarche citoyenne valorisante et enrichissante, qui permet d'alimenter la réflexion sur les enjeux actuels et futurs du Sud Vendée Littoral. En participant, vous devenez acteur de l'avenir de votre territoire et de sa vie publique.

Pour plus d'informations : codev@sudvendeelittoral.fr / 06 69 12 23 74.

L'Hébergement Temporaire chez l'Habitant

L'ACCES A UN HEBERGEMENT POUR LES JEUNES, UNE VERITABLE PROBLEMATIQUE

L'accès au logement est une vraie problématique sur notre territoire pour **les jeunes étudiants, apprentis, salariés en mobilité professionnelle, saisonniers ou stagiaires âgés de 15 à 30 ans.**

Le dispositif d'Hébergement temporaire chez l'Habitant (HTH) vise à permettre aux jeunes de trouver un hébergement pour une courte durée, que ce soit quelques jours ou quelques semaines. Il s'agit d'une assistance temporaire, un coup de main précieux lorsqu'ils ont besoin d'un hébergement ponctuel dans le cadre d'une mobilité professionnelle.

Un service comme un véritable coup de pouce au logement des jeunes en Sud Vendée Littoral: c'est l'objectif visé par la Communauté de communes Sud Vendée Littoral et l'association Escales Ouest, avec le déploiement de ce dispositif HTH sur le territoire. Le principe est simple : **mettre en relation des jeunes de 15 à 30 ans avec des hébergeurs du territoire disposant d'un studio ou d'une chambre disponible, moyennant une indemnité financière pour le propriétaire.** Il s'agit d'une assistance temporaire, un coup de main précieux lorsqu'ils ont besoin d'un hébergement ponctuel.

Les propriétaires peuvent devenir hébergeurs avec ce dispositif. **Il suffit d'avoir une chambre meublée disponible, avec un accès à une salle de bains et à la cuisine.** L'hébergeur choisit les périodes au cours desquelles il souhaite mettre à disposition sa chambre.

UNE INDEMNITE DE SEJOUR ET UNE INTERMEDIATION LOCATIVE POUR LES HEBERGEURS

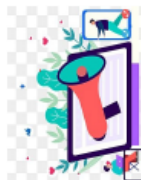
Il recevra une indemnité de séjour, repas non compris, de 15 € par nuit, dans la limite de **270 € par mois** du 1^{er} avril au 31 octobre et de 17 € par nuit dans la limite de **290 € par mois** du 1 novembre au 31 mars.

L'association Escales Ouest mandatée par la Communauté de communes, est l'intermédiaire entre les hébergeurs et les jeunes bénéficiaires du dispositif. Elle établit avec les hébergeurs une convention définissant les conditions d'accueil. Elle est présente tout au long de la mise à disposition de la chambre.

CONTACTS

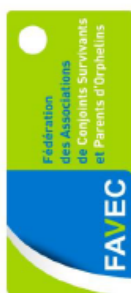
Des réunions publiques sont régulièrement organisées. L'information sera diffusée au sein des mairies et de la presse locale.

Si vous êtes intéressés en tant qu'hébergeur ou hébergé, vous pouvez prendre contact auprès d'Escales Ouest par téléphone au 02 51 05 34 24 ou par mail à slj85@escalesouest.com



Association Départementale Des Conjointes survivants, Et Parents d'Orphelins **FAVEC 85**

10 bis rue Haxo
 85000 La Roche-Sur-Yon
 Email: adv85@dr.fr
 Tél : 02.51.37.03.14



Fédération des Associations de Conjointes Survivants (F A V E C)
 Reconnue d'utilité publique par le décret du 11 décembre 1966

Nous sommes un lieu d'accueil où le caractère humain des relations est prioritaire, où le conjoint survivant se sent écouté, aidé par des responsables qui ont traversé la même épreuve.

Notre Association Départementale a pour but :

- **DE DÉFENDRE LES DROITS** des personnes en situation de veuvage,
- **DE LES AIDER** dans leurs démarches administratives,
- **DE LES REPRÉSENTER** auprès des Pouvoirs publics afin de faire évoluer une législation actuellement défavorable,

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous rejoindre afin de faire nombre pour défendre nos acquis, nous renseignons les personnes gratuitement.

Des permanences sont assurées sur tous les secteurs de Vendée.

Sur le plan départemental, permanences tous les lundis de 10h à 17h et le samedi sur rendez-vous

10 bis rue Haxo à la ROCHE SUR YON

Renseignements au 02 51 37 03 14

Déplacement à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

Dans le cadre de « la lutte contre l'isolement », l'association organise un séjour en village-vacances en partenariat avec la CARSAT et l'ANCV

La Direction Départementale des Finances Publiques de la Vendée vous informe de la création du Service Départemental des Impôts Foncier de la Roche-sur-Yon (SDIF) le 1^{er} janvier 2026

Le **Service Départemental des Impôts Foncier (SDIF) de la Vendée** nouveau service à compétence **départementale**, sera créé le **1er janvier 2026** à la Roche-sur-Yon.

Issu de la fusion des trois Centres des Impôts Fonciers (Les Sables d'Olonne, Challans, La Roche-sur-Yon), il aura en charge l'ensemble des missions suivantes :

- **Mission fiscale** : surveillance du dépôt des déclarations foncières, évaluation des propriétés bâties (locaux d'habitation, locaux professionnels) et non bâties pour les besoins de la fiscalité directe locale, détermination des bases d'imposition aux taxes foncières, à leurs taxes annexes ainsi qu'aux taxes d'urbanisme, gestion du contentieux relatif à ces taxes, tenue des différentes commissions communales et intercommunales ;
- **Mission documentaire** : délivrance de la documentation cadastrale (plan, relevé de propriété) ;
- **Mission topographique** : confection et maintenance du plan, gestion informatisée du plan, contentieux du plan.

Comment contacter le SDIF



Les usagers, particuliers comme professionnels, peuvent adresser un courriel au SDIF depuis la messagerie sécurisée de leur espace impots.gouv.fr.

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, sans rendez-vous. La prise d'un rendez-vous téléphonique est toutefois vivement conseillée. Elle est à effectuer depuis le site internet impots.gouv.fr, rubrique « Contact et RDV ».

Accueil physique : exclusivement sur rendez-vous. La prise de rendez-vous physique est à effectuer depuis le site internet impots.gouv.fr, rubrique « Contact RDV ».

Les coordonnées de ce service seront les suivantes :
Service Départemental des Impôts Foncier (SDIF)

Cité administrative Travot
 10 rue du 93^e Régiment d'infanterie, Bâtiments C
 85 000 La Roche-sur-Yon
 Tél : 02.51.45.11.70
 mail : sdif.vendee@dgif.finances.gouv.fr





GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



espace sans tabac

**Ici, on joue.
On apprend. On respire.**

PAS DE PLACE POUR LA FUMÉE.

À partir du 1^{er} juillet 2025, il est interdit de fumer :

- dans les parcs et jardins publics
 - sur les plages
- aux abords des écoles et crèches
- près des stades, bibliothèques...

Pourquoi ces espaces sont sans tabac ?

- Dénormaliser le tabac dans les lieux du quotidien
- Protéger les enfants et les non-fumeurs de la fumée
- Réduire l'attractivité sociale du tabac, notamment chez les jeunes
- Préserver l'environnement : un mégot peut polluer jusqu'à 500 L d'eau



**Une nouvelle signalétique
vous guide dans l'espace public.**

Ensemble, créons des lieux plus sains pour toutes et tous.

Pour en savoir plus sur les espaces sans tabac, rendez-vous sur sante.gouv.fr.

Besoin d'aide pour arrêter de fumer ? Ça se passe sur TABAC-INFO-SERVICE.FR ou au 3989

Numéros utiles

- **17 ou 114** par SMS Numéro d'urgence : pour tout cas de danger grave et immédiat, avec nécessité d'une intervention sur place des forces de l'ordre.
- **3919** N° d'écoute national pour les femmes victimes de violence Ligne ouverte 24h/24 -7j/7
- <https://arretonslesviolences.gouv.fr>

Vos contacts en Vendée

SOS Femmes Vendée :

« Réfèrent violences conjugales »
Accueil - écoute - hébergement -
accompagnement pour femmes et
enfants victimes de violences conjugales
21h/24, 7j/7

www.sosfemmesvendee.fr

Mail : contact@sosfemmesvendee.fr

Tél : 02 51 47 77 59

France Victimes 85 :

Association d'aide aux victimes
d'infractions pénales
Réfèrent Téléphone Grave Danger (TGD)
et Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)
Permanences : du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

francevictimes85.fr

Mail : francevictimes85ry@orange.fr

TJ RSY : 02 44 40 85 15/09 62 05 98 30

Mail : francevictimes85iso@orange.fr

TJ SDO : 02 51 23 52 63

CIDFF Vendée :

Informations juridiques sur les droits des
femmes et des familles
Violences sexistes et sexuelles
Horaires : lundi, mardi et jeudi de 9h00 à
12h30 et de 14h00 à 17h30

Mail : accueil@cidff85.fr

Tél : 02 51 08 84 84

Planning Familial 85 :

Accueil - information - accompagnement
- conseil conjugal et familial - sexualité -
contraception - IVG - violences

Mail : planning.familial85@gmail.com

Tél : 02 51 07 57 84 ou 06 70 49 60 87

UDAF de la Vendée :

Conseil conjugal et familial - Violences
Sexualité - Affectivité - Prévention

Mail : conseilconjugalfamilial@udaf85.fr
pointfomaille@udaf85.fr

Tél : 02 51 44 37 02

Tribunal judiciaire des Sables d'Olonne

Palais de Justice

Tél : 02 49 59 02 00

Tribunal judiciaire de

La Roche-sur-Yon

Palais de Justice

Tél : 02 44 40 86 00

Ordre des Avocats du Barreau de La Roche-sur-Yon

Permanence d'assistante aux victimes
du lundi au vendredi de 8h à 18h.
N° vert 24h/24, 7 jours/7

Tél : 0 805 62 85 00

Numéros d'urgence 24h/24

15 SAMU

17 Police, Gendarmerie (ou 114 par SMS)

18 Pompiers

115 Veille sociale, sans abri

112 Urgences

119 Enfants en danger

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
3919**

Urgences hospitalières

02 51 44 61 61 La Roche-sur-Yon

02 51 28 33 33 Luçon

02 51 45 40 00 Montaigu

02 51 49 50 00 Challans

05 51 53 51 53 Fontenay-le-Comte

02 51 21 85 85 Les Sables d'Olonne

- **Votre référente au Gué de Velluire:** adjointe au maire Karine METAY : karine.metay@guedevelluire.fr



Pour nous contacter :

Mairie

27, rue de l'Eglise
85770 Le Gué-de-Velluire
Tél. : 02 51 52 52 52

Mail : mairie@guedevelluire.fr

Notre site @ : <https://www.guedevelluire.fr/>

Nos réseaux:

<https://www.facebook.com/GuedeVelluire85770>

Horaires accueil Mairie :

Mardi, jeudi & Vendredi: 13h30-17h30

Réalisation Charly SUIRE
Directeur de Publication Joseph MARQUIS Crédits
photos : Mairie - Ouest France - Associations
Impression: JPB Repro Fontenay-le Comte



Ne pas jeter sur la voie publique